

Image not found or type unknown



Papa parti vivre a l'étranger

Par **Imani**, le **20/05/2015** à **11:24**

Bonjour,

Le papa de mon petit garçon est parti vivre a l'étranger . Quand il vivait en France, une requête a été faite par lui auprès du Jaf lui donnant un droit de visite tous les 3ème dimanches de chaque mois et 1 semaine pendant les vacances d'été. Requête acceptée mutuellement. Depuis son départ il m'impose un droit de visite très aléatoire, Mon petit garçon âgé seulement de 5 ans en souffre car je ne sais jamais d'avance sa venue en France. Est ce que je suis obligé de me plier a son planning malgré cette requête? Je ne sais plus quoi raconter a mon petit garçon.

Merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **20/05/2015** à **12:43**

Bonjour, vous devez vous plier au dernier jugement. Si le papa vient le 3 week end vous rêvez lui remettre l'enfant, les autres week end vous pouvez refuser de le lui remettre. Le droit de visite est un droit et non une obligation. Vous pouvez saisir le jaf pour revoir le droit de visite, cordialement